

AFFIRMEZ VOTRE ENGAGEMENT DANS UNE CONSTRUCTION DURABLE ET LOCALE

LES BÉNÉFICES D'ASSOCIER LES CERTIFICATIONS BOIS DES ALPES (BDA) & PEFC

Contribuez
au **développement
durable des forêts
et des territoires**

Apportez
des **garanties
de votre double
engagement**
à vos clients

Rempportez de **nouveaux
marchés publics et
privés** qui font référence
aux certifications BDA et
PEFC

Utilisez
**une ressource
en bois local,**
disponible dans
les territoires

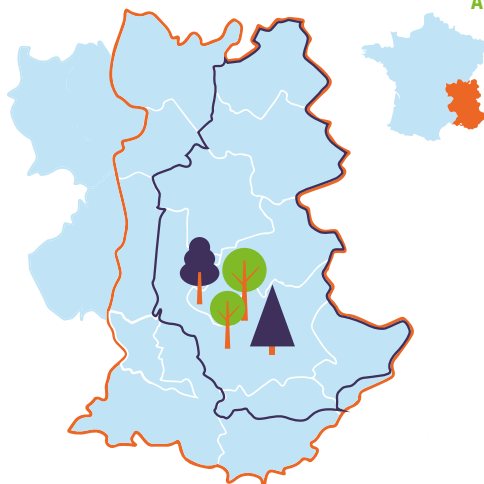
DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Avec la certification BDA, le bois utilisé
dans vos projets est garanti d'origine locale :

- > La **traçabilité est assurée à deux niveaux** :
 - l'origine locale des bois transformés depuis la forêt jusqu'au bâtiment
 - une transformation dans le massif alpin garantie*
- > La **qualité des bois mis en œuvre est exigée** (bois séchés pour l'utilisation en bois de construction, classés structurellement par marquage CE selon usage)

Son association avec la certification PEFC vous garantit en plus que le bois utilisé dans vos projets est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées :

- > Les règles de gestion forestière durable sont mises en œuvre par les propriétaires forestiers, exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers
- > La traçabilité des produits bois issus de cette gestion durable est assurée depuis la forêt jusqu'au produit fini à chaque étape de transformation.



- Périmètre de la ressource certifiée PEFC dans les Alpes
- Périmètre de transformation

**FORÊTS DU MASSIF
ALPIN CERTIFIÉES PEFC**
Gérées durablement

**SCIERIES CERTIFIÉES
BDA ET PEFC**
Traçabilité Qualité Séchage

**NÉGOCIANTS
ET DISTRIBUTEURS
CERTIFIÉS BDA ET PEFC**

**TRANSFORMATEURS
CERTIFIÉS BDA ET PEFC**
Lamellistes Charpentiers
Menuisiers Constructeurs
ossature bois Fabricants de meubles

**CHANTIERS
AVEC BOIS BDA ET PEFC**

**SEULE UNE ENTREPRISE DOUBLEMENT CERTIFIÉE BDA
ET PEFC PEUT SE PRÉVALOIR DE FOURNIR DES PRODUITS
ISSUS DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT ET EN GARANTIR
L'ORIGINE TERRITORIALE**

DES CERTIFICATIONS ET DES MARQUES RECONNUES

L'usage des marques BDA et PEFC est réservé aux entreprises certifiées pour leur communication globale afin d'apporter une réponse aux exigences des clients et donneurs d'ordre qui souhaitent des garanties sur la traçabilité des bois utilisés quant à leur origine locale et durable. Toute entreprise qui obtient la double certification est **référéncée sur les sites internet des différentes certifications** et bénéficie de services associés et d'appui dans leur communication.

UNE DÉMARCHE D'EXEMPLARITÉ ET DE HAUTE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

« Il était important pour nous d'assurer une cohérence du projet tant sur son aspect environnemental, que sur son aspect économique et social. La certification BDA et le label PEFC, nous ont assuré l'utilisation de bois issus de forêts du massif alpin français gérées durablement, avec une traçabilité de la forêt au bâtiment. Mais aussi, leur qualité, grâce à des critères stricts et le contrôle des entreprises concernées. En choisissant de travailler étroitement avec des entreprises locales certifiées engagées dans une démarche environnementale forte, nous étions certains d'offrir un terrain favorable à l'activité économique sur notre territoire. BDA et PEFC nous ont permis de nous inscrire nous aussi dans une démarche d'exemplarité et de haute performance environnementale. »

**Sophie VAGINAY RICOURT - Présidente de la
Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye
Serre-Ponçon** - Construction de la Maison de santé de Barcelonnette

DES CERTIFICATIONS EXIGEANTES ET IMPARTIALES

Pour obtenir et conserver ces certifications, un **audit annuel** est réalisé par un **organisme certificateur indépendant et accrédité par le COFRAC**. Chaque certification nécessite son audit propre, mais **les audits peuvent être réalisés en même temps** par le même organisme certificateur.

Vous aussi, faites le choix de la double certification Vous souhaitez entamer la démarche de double certification pour votre entreprise ou vous souhaitez faire de la double certification un critère pour votre projet de construction ?

CONTACTEZ-NOUS

bda@boisdesalpes.net - 04 79 96 14 67
boisdesalpes.net

contact@pefc-france.fr - 01 43 46 57 15
pefc-france.org